



These Test Guidelines have been superseded by a later version. The latest adopted version of Test Guidelines can be found at http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp

This publication has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Ces principes directeurs d'examen ont été remplacés par une version ultérieure. La version adoptée la plus récente des principes directeurs d'examen figure à l'adresse suivante : http://www.upov.int/test_guidelines/fr/list.jsp

Cette publication a été numérisée à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Diese Prüfungsrichtlinien wurden durch eine neuere Fassung ersetzt. Die neueste angenommene Fassung von Prüfungsrichtlinien ist unter http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp zu finden.

Diese Veröffentlichung wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen von der originalen Veröffentlichung aufweisen.

Las presentes directrices de examen han sido reemplazadas por una versión posterior. La versión de las directrices de examen de más reciente aprobación está disponible en http://www.upov.int/test_guidelines/es/list.jsp.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



TG/85/6

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN
DES CARACTÈRES DISTINCTIFS, DE L'HOMOGENÉITÉ
ET DE LA STABILITÉ

POIREAU

(Allium porrum L.)

GENÈVE
1999

Des exemplaires de ce document peuvent être obtenus sur demande au prix de 10 francs suisses l'exemplaire, y compris les frais de port par voie de surface, en s'adressant au Bureau de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, boîte postale 18, 1211 Genève 20, Suisse.

Ce document peut être reproduit, traduit et publié, en tout ou en partie, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation expresse de l'UPOV pour autant que la source soit mentionnée.

* * * * *



TG/85/6

ORIGINAL: anglais

DATE : 1999-03-24

**INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS**

**UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES**

**INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN**

**UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES**

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DES CARACTÈRES DISTINCTIFS, DE L'HOMOGÉNÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

POIREAU

(Allium porrum L.)

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2, qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objet de ces principes directeurs	3
II. Matériel requis	3
III. Conduite de l'examen	3
IV. Méthodes et observations.....	4
V. Groupement des variétés	4
VI. Caractères et symboles	4
VII. Tableau des caractères	5
VIII. Explications du tableau des caractères	9
IX. Littérature	12
X. Questionnaire technique	13

I. Objet de ces principes directeurs

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Allium porrum* L.

II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaires pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies. La quantité minimale de semences ou de matériel végétal à fournir par le demandeur en un ou plusieurs échantillons sera de :

- a) Variétés à reproduction par semences : 75 g.
- b) Variétés à multiplication végétative : 75 plantes d'une taille normale pour la transplantation.

Les semences doivent au moins satisfaire aux conditions minimales exigées en ce qui concerne la faculté germinative, la teneur en eau et la pureté pour la commercialisation des semences dans le pays dans lequel la demande est faite. La faculté germinative des semences doit être aussi élevée que possible.

2. Les semences ou le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

III. Conduite de l'examen

1. La durée minimale d'examen est en règle générale de deux cycles similaires de végétation.

2. En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais doivent être conduits dans des conditions normales de culture. La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation. Chaque essai doit porter sur un total de 200 plantes isolées pour les variétés reproduites par voie sexuée et 60 plantes pour les variétés à multiplication végétative. Dans les deux cas, l'ensemble des plantes doit être réparti en deux ou plusieurs répétitions. On ne peut utiliser des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

IV. Méthodes et observations

1. Sauf indication contraire, toutes les observations comportant des mensurations, des pesées ou dénombrements doivent porter sur 60 plantes ou 60 parties de plantes à raison de 1 pour chacune des 60 plantes.
2. Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés populations et des variétés hybrides, une homogénéité relative doit être appliquée.
3. Pour l'évaluation des variétés à multiplication végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% avec une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Pour un échantillon de 60 plantes isolées, le nombre maximal de plantes aberrantes toléré sera de 2.
4. Toutes les observations doivent être effectuées à la maturité de récolte.
5. Sauf indication contraire, toutes les observations sur le limbe doivent être effectuées sur une feuille pleinement développée.
6. Toutes les observations sur la fleur doivent être effectuées à l'époque de la pleine floraison.

V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes pour faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas, ou qu'ils varient peu, à l'intérieur d'une variété. Les différents niveaux d'expression doivent être assez uniformément répartis dans la collection.
2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères ci-après pour le groupement des variétés :
 - a) Plante : longueur (caractère 2)
 - b) Limbe : couleur (caractère 7)
 - c) Fût : longueur (caractère 12)

VI. Caractères et symboles

1. Pour évaluer les possibilités de distinction, l'homogénéité et la stabilité, on doit utiliser les caractères indiqués dans le tableau des caractères, avec leurs différents niveaux d'expression.
2. En regard des différents niveaux d'expression de caractères figurent des notes (chiffres) destinées au traitement électronique des données.
3. Légende :

(*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés, et qui doivent toujours figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales le rendent impossible.

(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.

VII. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. Plant: height (+)	Plante: hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura		
short	basse	niedrig	baja	D'Hiver de Saint Victor	3
medium	moyenne	mittel	media	Bleu de Solaise	5
tall	haute	hoch	alta	Hafnia, Long géant du Verdet	7
2. Plant: length (* (+)	Plante: longueur	Pflanze: Länge	Planta: longitud		
short	courte	kurz	corta	De Carentan	3
medium	moyenne	mittel	media	Bleu de Solaise, Jaune gros du Poitou	5
long	longue	lang	larga	Kong Richard, Rese, Titan	7
3. Plant: density of leaves (+)	Plante: densité des feuilles	Pflanze: Dichte der Blätter	Planta: densidad del follaje		
loose	lâche	locker	laxo		3
medium	moyenne	mittel	medio	Parton	5
dense	dense	dicht	denso		7
4. Foliage: attitude (* (+)	Feuillage: port	Laub: Haltung	Follaje: porte		
erect	dressé	aufrecht	erecto	Rese	1
semi-erect	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto		3
horizontal	horizontal	waagerecht	horizontal	Jaune gros du Poitou	5
5. Leaf blade: length of longest blade (+)	Limbe: longueur du limbe le plus long	Blattspreite: Länge der längsten Blattspreite	Limbo: longitud del limbo más largo		
short	court	kurz	corto	Conora, D'Elbeuf, Kalmar	3
medium	moyen	mittel	medio	Carlton, Porridor, Rese	5
long	long	lang	largo	Arial, Kong Richard, Maxim	7

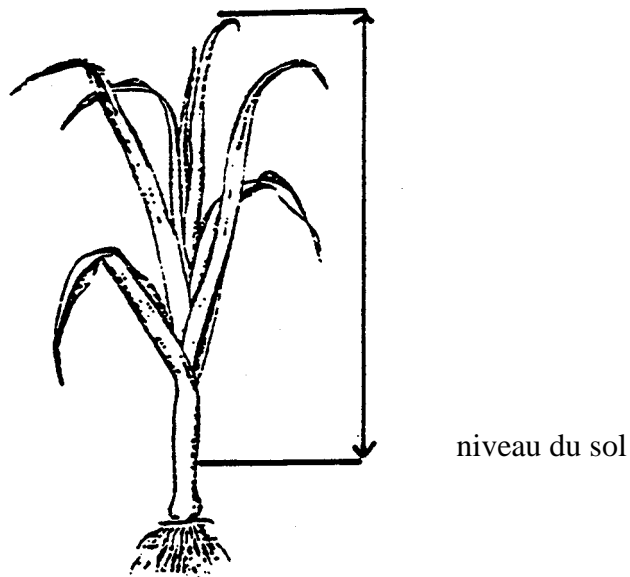
English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
6. (*)	Leaf blade: width	Limbe: largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura	
narrow	étroit	schmal	estrecho	Rustic	3
medium	moyen	mittel	medio	De Liège	5
broad	large	breit	ancho	Jaune gros du Poitou, Rese	7
7. (*)	Leaf blade: color	Limbe: couleur	Blattspreite: Farbe	Limbo: color	
yellow-green	vert-jaune	gelbgrün	verde amarillo	Jaune gros du Poitou	1
green	vert	grün	verde	Premier	2
grey-green	vert-gris	graugrün	verde gris	Zwitserse Reuzen	3
blue-green	vert-bleu	blaugrün	verde azul	Libertas, Olaf , Porridor	4
8.	Leaf blade: intensity of color	Limbe: intensité de la couleur	Blattspreite: Intensität der Farbe	Limbo: intensidad del color	
light	claire	hell	clara	Gros long d'été 2, Rese	3
medium	moyenne	mittel	media	D'Hiver de Saint Victor	5
dark	foncée	dunkel	oscura		7
9. (*)	Leaf blade: anthocyanin coloration	Limbe: pigmentation anthocyanique	Blattspreite: Anthocyanfärbung	Limbo: pigmentación antociánica	
absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Jaune gros du Poitou	1
weak	faible	gering	débil	Azur	3
medium	moyenne	mittel	media		5
strong	forte	stark	fuerte	Nepal	7
very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	D'Hiver de Saint Victor	9

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
10. Leaf blade: waxiness	Limbe: glaucescence	Blattspreite: Bereifung	Limbo: cerosidad		
absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Jaune gros du Poitou	1
weak	faible	gering	débil	Gros long d'été 2, Rese	3
medium	moyenne	mittel	media	D'Elbeuf	5
strong	forte	stark	fuerte	Bleu de Solaise	7
very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		9
11. Leaf blade: grooving	Limbe: cannelure	Blattspreite: Riefung	Limbo: acanalado		
absent	absente	fehlend	ausente	Franse Zomer	1
present	présente	vorhanden	presente	D'Hiver de Saint Victor	9
12. Shaft: length (* (+)	Fût: longueur	Schaft: Länge	Fuste: longitud		
very short	très court	sehr kurz	muy corto		1
short	court	kurz	corto	Bleu de Solaise, D'Hiver de Saint Victor	3
medium	moyen	mittel	medio	Gros long d'été 2	5
long	long	lang	largo	Maxim	7
very long	très long	sehr lang	muy largo	Kong Richard	9
13. Shaft: diameter (*	Fût: diamètre	Schaft: Durchmesser	Fuste: diámetro		
very small	très petit	sehr klein	muy pequeño		1
small	petit	klein	pequeño	Titan	3
medium	moyen	mittel	medio	Géant précoce	5
large	grand	groß	grande	Premier	7
very large	très grand	sehr groß	muy grande	Jaune gros du Poitou	9

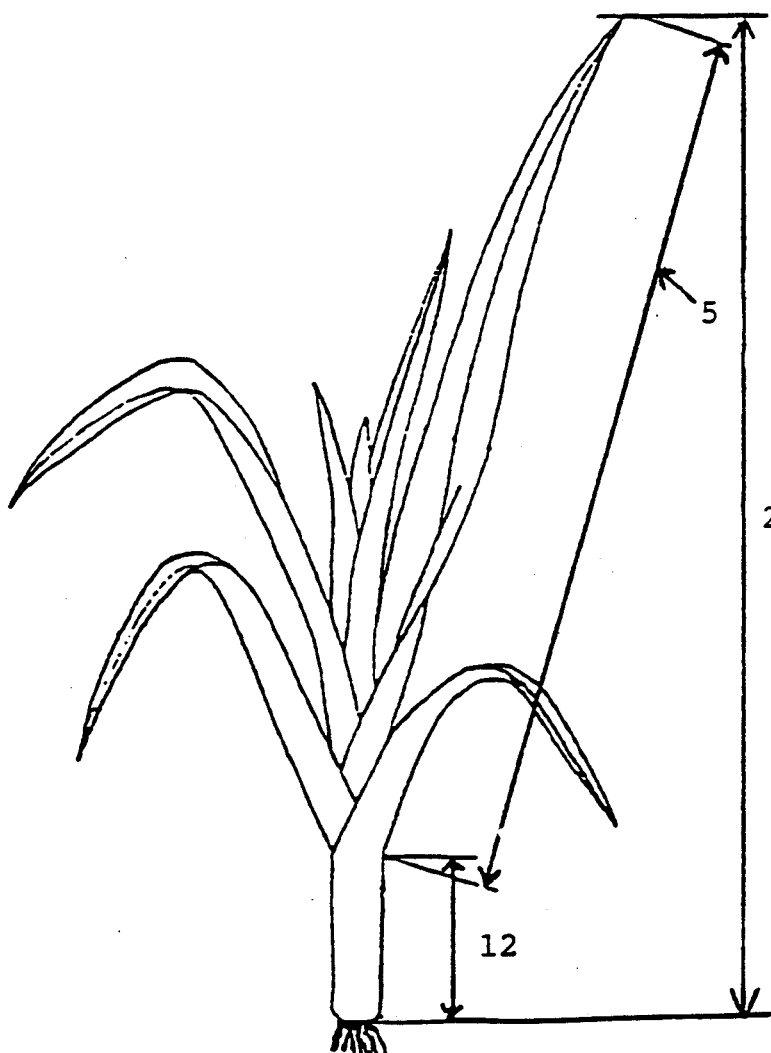
English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
14. Shaft: ratio length/diameter	Fût: rapport longueur/diamètre	Schaft: Verhältnis Länge/Durchmesser	Fuste: relación longitud/diámetro		
small	petit	klein	pequeño	D'Hiver de Saint Victor	3
medium	moyen	mittel	medio		5
large	grand	groß	grande	Bulgarse Reuzen	7
15. Shaft: bulb formation (*)	Fût: tendance à former un bulbe	Schaft: Zwiebelbildung	Fuste: tendencia a formar un bulbo		
absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy baja		1
weak	faible	gering	baja	Hafnia, Titan	3
medium	moyenne	mittel	media	Bleu de Solaise, Premier	5
strong	forte	stark	fuerte	Jaune gros du Poitou	7
very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		9
16. Shaft: narrowing towards base (+)	Fût: rétrécissement vers la base	Schaft: Verjüngung zur Basis hin	Fuste: estrechamiento hacia la base		
absent	absent	fehlend	ausente	Herfstreuzen 2	1
present	présent	vorhanden	presente	Lavi, Rese, Titan	9
17. Flower: color	Fleur: couleur	Blüte: Farbe	Flor: color		
white	blanche	weiß	blanca	Alma	1
pink	rose	rosa	rosa		2
violet	violette	violett	violeta		3
18. For vegetatively propagated varieties only: Flower: male sterility (*)	Pour des variétés à multiplication végétative seulement: Fleur: stérilité masculine	Nur für vegetativ vermehrte Sorten: Blüte: männliche Sterilität	Para variedades reproducidas vegetativamente solamente: Flor: esterilidad masculina		
absent	absente	fehlend	ausente		1
present	présente	vorhanden	presente		9

VIII. Explications du tableau des caractères

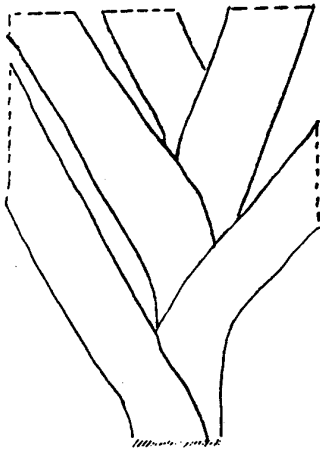
Add. 1 : Plante : hauteur



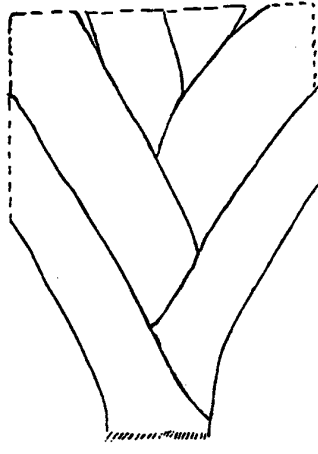
Add 2, 5 et 12 : Plante : longueur (2), Limbe : longueur du limbe le plus long (5)
Fût : longueur (12)



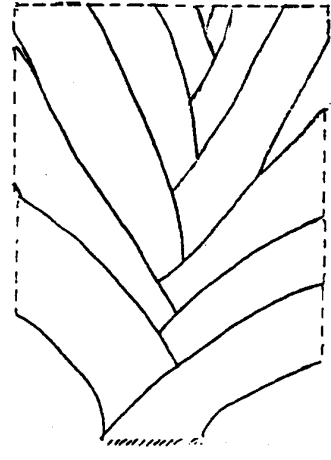
Add 3 : Plante : densité des feuilles



3
lâche

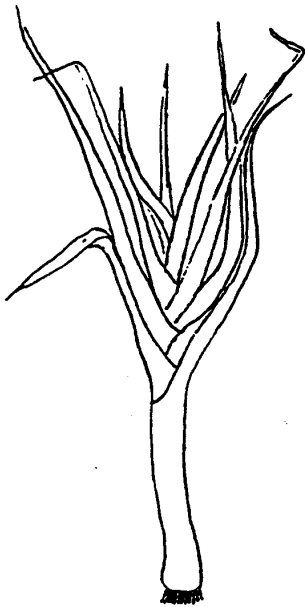


5
moyenne

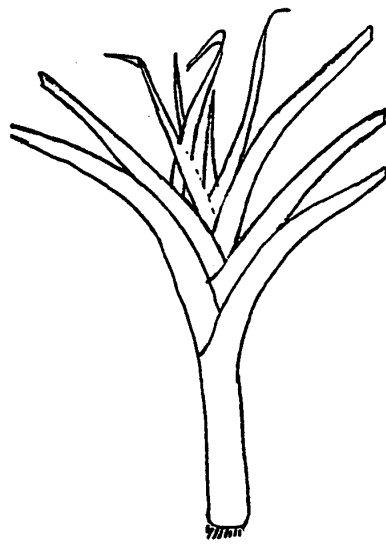


7
dense

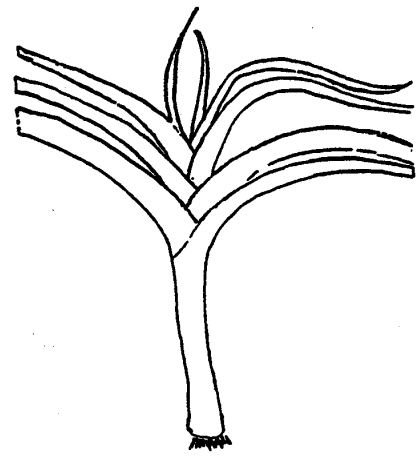
Add 4 : Feuillage : port



1
dressé

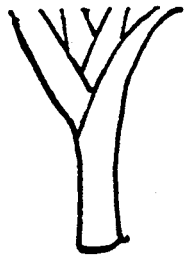


3
demi-dressé

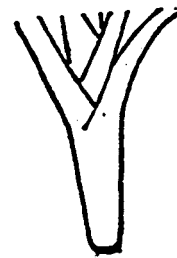


5
horizontal

Add. 16 : Fût : rétrécissement vers la base



1
absent



9
présent

IX. Littérature

Bonnet, B., 1976: "Le poireau (*Allium porrum* L.): Aspects botaniques et agronomiques" - revue bibliographique. Saussurea 7. 175-194

Currah, L., 1986: "Leek breeding: A review." Review Article. Journal of Horticultural Science 61. (4) 407-415

Jones, H.A. and Mann, L.K., 1963: "Onions and Their Allies: Botany, Cultivation and Utilisation", London, Leonard Hill

Rabinowitch, H. D. and Brewster, J. L., 1990: "Onions and Allied Crops", Vol. 1-3, CRC Press, Boca Raton

Schweisguth, B., 1970: "Études préliminaires a l'amélioration du poireau *A. porrum* L." Proposition d'une méthode d'amélioration. Annales de l'Amélioration des Plantes. 20. 215-231

Schweisguth B., 1973: "Étude de l'hérédité de trois caractères quantitatifs chez le poireau (*Allium porrum* L.)." Annales de l'Amélioration des Plantes. 23. 45-57

X. Questionnaire technique

	Référence (réservé aux administrations)
<p>QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale</p>	
1. Espèce	<p style="text-align: center;"><i>Allium porrum</i> L. POIREAU</p>
2. Demandeur (nom et adresse)	
3. Dénomination proposée ou référence de l'obtenteur	

4. Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction ou la multiplication de la variété

4.1 Méthode de maintien et de reproduction ou multiplication

a) Variété population

..... []

b) Hybride (fondé sur au moins un parent clonal)

..... []

c) Reproduction à multiplication végétative

..... []

d) Autres (à préciser)

..... []

4.2 Autres renseignements

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie au caractère correspondant dans les principes directeurs d'examen; prière de marquer d'une croix le niveau d'expression approprié).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Plante : longueur (2)		
courte	De Carentan	3[]
moyenne	Bleu de Solaise, Jaune gros du Poitou	5[]
longue	Kong Richard, Rese, Titan	7[]
5.2 Limbe : largeur (6)		
étroit	Rustic	3[]
moyen	De Liège	5[]
large	Jaune gros du Poitou, Rese	7[]
5.3 Limbe : couleur (7)		
vert-jaune	Jaune gros du Poitou	1[]
vert	Premier	2[]
vert-gris	Zwitserse Reuzen	3[]
vert-bleu	Libertas, Olaf, Porridor	4[]
5.4 Limbe : pigmentation anthocyanique (9)		
nulle ou très faible	Jaune gros du Poitou	1[]
faible	Azur	3[]
moyenne		5[]
forte	Nepal	7[]
très forte	D'Hiver de Saint Victor	9[]

Caractères	Exemples	Note
5.5 Fût : longueur (12)		
très court		1[]
court	Bleu de Solaise, D'Hiver de Saint Victor	3[]
moyen	Gros long d'été 2	5[]
long	Maxim	7[]
très long	Kong Richard	9[]

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère ⁰⁾	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate

⁰⁾ Au cas où les niveaux d'expression des deux variétés seraient identiques, prière d'indiquer l'amplitude de la différence.

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter la détermination des caractères distinctifs de la variété

7.1 Résistance aux parasites et aux maladies

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

a) Cycle de végétation :

- printemps
- été
- automne
- hiver

b) Autres conditions

.....

7.3 Autres renseignements

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable pour la dissémination?

oui non

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

oui non

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.